



INTERNATIONAL INSTITUTE FOR THE UNIFICATION OF PRIVATE LAW
INSTITUT INTERNATIONAL POUR L'UNIFICATION DU DROIT PRIVE

FR

COMMISSION DES FINANCES
64^{ème} session
Rome, 9 octobre 2008

UNIDROIT 2008
A.G./Comm. Finances (64) 6
Original: Français/Anglais
Octobre 2008

Rapport

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Rapport sur le déroulement de la 64^{ème} session de la Commission des Finances</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Pour l'information des membres de la Commission des Finances</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>A.G./Comm. Finances (64) 1, 2, 3, 4, 5; Comptes 2007</i>

1. La 64^{ème} session de la Commission des Finances s'est tenue au siège d'UNIDROIT à Rome le 9 octobre 2008. Le *Président* a ouvert la session à 9.30 et a donné la bienvenue au Secrétaire Général qui avait pris service le 1^{er} octobre 2008; au nom de la Commission, il lui a formulé les meilleurs vœux pour son travail à UNIDROIT.

2. Le *Secrétaire Général* a donné la bienvenue aux participants à la réunion et a remercié les intervenants pour leur présence et leurs Gouvernements respectifs pour leur soutien envers l'Institut. Il a souligné l'importance pour une Organisation internationale de la confiance de ses Etats membres, et a rappelé l'importance d'assurer la mise en oeuvre du programme de travail par l'usage efficace des ressources humaines et financières, dont le Secrétariat était le dépositaire. Il a rappelé que quelques semaines plus tôt une Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention sur les titres intermédiés avait eu lieu à Genève, à l'invitation du Gouvernement suisse, et que le projet avait été en partie financé par des contributions extrabudgétaires; pour des raisons politiques le projet de Convention n'avait pas été finalisé, et une deuxième session de la Conférence allait se tenir dans douze mois, à nouveau à Genève, grâce à la générosité du Gouvernement suisse. L'Institut devait donc trouver, dans son Budget très restreint, les ressources financières pour continuer le projet. Il s'agissait d'un exemple de la nécessité d'une coopération étroite entre les Gouvernements des Etats membres et le Secrétariat en vue de rationaliser les processus et de trouver un juste équilibre entre les financements publics et les financements privés.

3. Le *représentant de l'Italie*, au nom du Gouvernement hôte, a exprimé une chaleureuse bienvenue au Secrétaire Général.

Point n. 1 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour (AG/Comm. Finances (64) 1)

4. Le *Président* a proposé à la Commission d'adopter le projet d'ordre du jour. *La Commission a approuvé la proposition.*

Point n. 2 de l'ordre du jour : Modification définitive du Budget et Comptes pour l'exercice financier 2007 (AG/Comm. Finances (64) 2 et Comptes 2007)

5. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit le point à l'ordre du jour. Elle a rappelé que les Comptes 2007 avaient été envoyés en juillet 2008 aux Gouvernements de tous les Etats membres. En 2007 les dépenses avaient montré une petite réduction, grâce aux efforts du Secrétariat d'effectuer des économies, et les Comptes montraient un excédent actif qui avait été reporté sur l'année financière 2008. Les Comptes avaient été vérifiés et approuvés par le Réviseur.

6. Le *Président* a exprimé l'opinion que les Comptes 2007 étaient un succès, parce qu'ils indiquaient certaines économies dans les dépenses et quelques augmentations dans les recettes ; en tant que *représentant de l'Allemagne*, il a affirmé que son Gouvernement était en mesure d'approuver les Comptes et s'est félicité avec le Secrétariat pour les résultats.

7. *En l'absence d'autres commentaires, la Commission a recommandé à l'Assemblée Générale d'approuver les Comptes pour l'année financière 2007.*

Point n. 3 de l'ordre du jour : Ajustements au Budget de l'exercice financier 2008 (AG/Comm. Finances (64) 3)

8. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit le point à l'ordre du jour. Elle a présenté le document AG/Comm. Finances (64) 3, qui indiquait qu'aucun ajustement au Budget pour l'année financière en cours n'était estimé nécessaire.

9. Le *représentant de l'Italie* a indiqué que la contribution de son Gouvernement pour 2008 allait probablement être légèrement inférieure à l'estimation indiquée par le Secrétariat dans le Budget.

10. *La Commission a pris note du document AG/Comm. Finances (64) 3.*

Point n. 4 de l'ordre du jour : Arriérés de contributions des Etats membres (AG/Comm. Finances (64) 4)

11. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit le point à l'ordre du jour. Elle a indiqué que l'état des arriérés des Etats membres s'était beaucoup amélioré, et qu'un seul Etat membre, la Bolivie, présentait une situation difficile et avait par conséquent perdu le droit de vote en Assemblée Générale.

12. Le *Président* a félicité UNIDROIT pour cette situation assez satisfaisante et a exprimé le souhait que les sommes dues restantes allaient être payées dans un futur proche.

13. Le *représentant du Mexique* et la *représentante du Royaume Uni* se sont joints au Président dans l'expression de félicitations au Secrétariat pour ses efforts et ses résultats.

Point n. 5 de l'ordre du jour : Projet de Budget pour 2009 et fixation des contributions des Etats membres pour cet exercice (AG/Comm. Finances (64) 5)

14. Le *Secrétaire Général adjoint* a introduit le point à l'ordre du jour. Elle a indiqué qu'un certain nombre de Gouvernements, notamment le Canada, la Colombie, la Lettonie et la Suisse, avaient envoyé des observations au projet de Budget, et que le représentant de la Fédération de Russie avait adressé un message au Secrétariat dans lequel il s'excusait de son absence à la session et indiquait le plein soutien de son Gouvernement au projet de Budget 2009. Elle a présenté le document AG/Comm. Finances (64) 5, qui indiquait que certaines augmentations dans les dépenses étaient considérées nécessaires par le Secrétariat. Elle a rappelé qu'un certain nombre d'augmentations étaient liées aussi à l'intensification des activités de l'Institut au cours des dernières années.

15. Le *Président* a exprimé sa gratitude, également au nom des autres membres de la Commission, pour la contribution extra-statutaire du Gouvernement du Royaume Uni, et a remercié les Gouvernements qui avaient envoyé des observations.

16. Le *représentant du Mexique* a rappelé que la nouvelle procédure introduite en 2008 à la suite de l'amendement de l'article 31 du Règlement s'était révélée très utile et productive. Il a soulevé la question de l'adhésion à UNIDROIT du nouvel Etat membre, en demandant si sa contribution allait simplement être incluse dans les recettes 2009, et donc allait incrémenter les recettes, ou elle allait être répartie sur les contributions de tous les Etats membres.

17. Le *Secrétaire Général* a souligné la nécessité d'être extrêmement prudents dans la gestion du Budget et il a suggéré une approche flexible à la question, afin de permettre au Secrétariat de faire face aux dépenses inattendues résultant de la nécessité de continuer en 2009 le travail sur le projet concernant les titres intermédiés.

18. Le *Président* a exprimé l'opinion que la contribution du nouvel Etat membre n'aurait pas dû être répartie mais simplement incluse dans les recettes.

19. Le *Secrétaire Général adjoint*, à la demande du représentant des Etats-Unis, a indiqué que le nouvel Etat membre, l'Arabie Saoudite, appartenait à la 5^{ème} catégorie de contribution.

20. Le *représentant de l'Italie* a indiqué qu'il appuyait pleinement l'opinion exprimée par le Secrétaire Général sur cette question. Pour ce qui concernait le Budget pour 2009, il a indiqué le soutien de son Gouvernement, et il a souligné l'importance de la Bibliothèque pour les activités de l'Institut.

21. Le *représentant de la Suisse* a remercié le Secretariat pour la présentation claire et synthétique des documents, et pour avoir fait circuler les observations de son Gouvernement concernant le travail pour l'adoption du projet de Conventions sur les titres intermédiés. Il a rappelé que dans sa communication son Gouvernement, à la suite de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'une Convention sur les règles de droit matériel applicables aux titres intermédiés, qui s'était tenue à Genève du 1er au 13 septembre 2008, avait demandé si le chapitre 2 des dépenses incluait le salaire et les indemnités pour le poste du collaborateur scientifique, couvrant les activités relatives à l'élaboration de cette Convention; et, si tel n'était pas le cas, si le Budget pour 2009 incluait également les honoraires destinés à la personne jusqu'à ce moment responsable de ce dossier. Il a aussi demandé certaines explications sur des aspects particuliers du projet de Budget.

22. Le *Secrétaire Général adjoint*, en réponse aux observations formulées par le Gouvernement suisse, a rappelé la première session de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Convention sur les titres intermédiés. Elle a souligné l'organisation parfaite de la Conférence et a exprimé la gratitude du Secrétariat envers le Gouvernement suisse. Elle a rappelé que le texte n'avait pas été adopté parce que la Conférence avait considéré essentiel que la Convention soit complétée par un Commentaire officiel, en vue de promouvoir son interprétation et sa mise en œuvre uniformes. La finalisation du projet de Convention allait comporter un travail important de la part du Secrétariat, en particulier pour la préparation du Commentaire officiel, qui allait être rédigé par un certain nombre de délégués, mais qui allait demander un soutien continu et effectif du Secretariat. Tous les efforts du Secretariat iraient dans la direction indiquée par le Gouvernement suisse dans sa Note Verbale.

23. Elle a aussi donné des explications à propos des observations concernant la réorganisation du personnel, qui était due à une certaine flexibilité que certains membres du personnel avaient demandé pour des raisons personnelles et allait par conséquent entraîner certaines économies, ainsi que sur les « Recettes diverses », dans lesquelles le Secrétariat avait inclus € 30.000 correspondant aux donations des trois Fondations: la Fondation de droit uniforme, la *UK Foundation for International Uniform Law* et la *US Foundation for International Uniform Law*.

24. Le *Secrétaire Général* a mis en évidence que le travail pour la finalisation du projet de Convention et pour la rédaction du Commentaire officiel n'avait pas pu être prévu, mais que le Secrétariat était conscient de l'importance de cette activité et de la nécessité de fournir un soutien constant aux experts afin d'obtenir un résultat correspondant au niveau de qualité élevé qui était requis. Il a souligné la position difficile dans laquelle se trouvait le Secrétariat en faisant face à cette question, en prenant aussi en compte la situation très spéciale dans laquelle se trouvait le secteur privé à ce moment, ce qui signifiait que les donations de la part de sources privées étaient peu probables.

25. Le *représentant des Etats-Unis* a indiqué que l'opinion de son Gouvernement était de poursuivre avec le Budget tel qu'il avait été rédigé à l'origine, parce que cette question était une de ces questions extraordinaires dont le Secrétariat et les délégations devaient s'occuper avec de l'imagination et des ressources additionnelles. Bien que le Budget pour 2009 n'était pas à croissance nominale zéro, il a affirmé que son Gouvernement était prêt à le soutenir.

26. La *représentante du Royaume Uni* a indiqué la satisfaction de son Gouvernement pour la réduction des augmentations par rapport à ce qui avait été proposé à l'origine dans les premières estimations. Elle a rappelé l'intérêt de son Gouvernement pour la question d'une gestion transparente, et en particulier pour un document indiquant les priorités des activités de l'Institut, et elle a souligné que l'adoption d'un document inspiré de celui qui avait été proposé par l'Ambassadeur d'Australie en mars 2008 était considéré extrêmement utile par son Gouvernement.

27. Le *Secrétaire Général adjoint* a indiqué qu'un tel document allait être présenté à temps pour la 63^{ème} session de l'Assemblée Générale.

28. Le *Secrétaire Général* a ajouté que le Secrétariat allait procéder dans la direction d'une modification des documents financiers, peut-être sous forme d'annexes au Budget, afin d'avoir les coûts relatifs aux projets, et que cela allait aussi être un important outil de programmation pour l'Institut.

29. Le *Président* s'est réjoui des efforts du Secrétariat dans cette direction.

30. Le *représentant du Japon* a indiqué que son Gouvernement soutenait l'adoption du projet de Budget et soulignait la nécessité d'exercer la plus grande discipline budgétaire et de réaliser des économies.

31. La *représentante de l'Autriche* a indiqué que son Gouvernement était en mesure de soutenir le Budget mais exprimait l'opinion qu'il fallait éviter les augmentations dans les années futures.

32. Le *Président*, en tant que *représentant de l'Allemagne*, a indiqué que son Gouvernement approuvait le projet de Budget pour 2009 et qu'il se réjouissait de l'activité excellente d'UNIDROIT et encourageait le Secrétariat dans ses efforts d'économiser.

33. *En l'absence d'autres remarques, le Président a conclu, en prenant également en considération les commentaires écrits d'un certain nombre de Gouvernements, que la Commission des Finances recommandait à l'Assemblée Générale d'adopter le projet de Budget pour 2009.*

Point n. 6 de l'ordre du jour : Divers.

34. En l'absence d'autres interventions, le *Président* a clôturé la réunion à 11h10.

LISTE DES PARTICIPANTS**Membres :**

M. Peter ADAMEK (<i>Président</i>)	(Allemagne)
M. Patrizia LUBITZ	
Mme Ingrid PECH	(Autriche)
M. Peter EGYED	(Canada)
M. Leslie DEGRAFFENRIED	(Etats-Unis d'Amérique)
Mme Lisa PAGLIONE	(France)
M. Nicola TODARO MARESCOTTI	(Italie)
Mme Claire VILLAUME	
Mme Mariko SHIKAKURA	(Japon)
M. Diego Alonso SIMANCAS GUTIÉRREZ	(Mexique)
Mme Claudia GIUNCHIGLIA	(Royaume Uni)
M. Stefano LAZZAROTTO	(Suisse)

Secrétariat d'UNIDROIT :

M. José Angelo ESTRELLA FARIA	(Secrétaire Général)
Mme Alessandra ZANOBETTI	(Secrétaire Général adjoint)